

Membres en exercice : 27
Titulaires présents : 18
Suppléants présents : 0
Pouvoirs : 1
Votants : 19

DCC N°24/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juin 2023

-- L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin à 18 heures, le Conseil communautaire de la communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 8 Juin 2023

Membres présents : Mmes & MM. AVINENS René, BLANCHARD Joëlle, BOTTALA Philippe, CHADEBEC Brice, DAUPHIN Frédéric, DRAC Frédéric, DUPONT Dorothee, EULOGIE Angélique, GUERINI Claude, HUSER Marc, IZOARD Philippe, JOSEPH Gisèle, LERDA Serge, MARTINOD Jean-Philippe, PTASZYNSKI Sabine, ROBERT Frédéric, SANCHEZ-MATEU Philippe, VADOT Pierre-Yves.

Absents excusés : BARTOLUCCI Patrice, BELLEMAIN Thierry (POUVOIR A JM. MARTINOD), COSTE Alain, DELSARTE Jean-Luc, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick, HEYRIES Patrick, PASERO Jean-Noël, RAHMOUN Farid.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves VADOT

OBJET : RPQS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD) 2022

--- Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que sur le territoire de la CCJLVD le service public de gestion des déchets (SPGD) ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

--- Il rappelle aux membres du conseil qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCJLVD est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets. Il précise que ce dernier doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Il indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

--- Monsieur le Président indique que le RPQS du SPGD 2022 a été envoyé à l'ensemble des conseillers communautaires avant le conseil afin qu'ils puissent convenablement en prendre connaissance.

--- Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'adopter le RPQS du SPGD 2022.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ADOPTE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets 2022,
- **PRÉCISE** qu'un exemplaire de ce rapport sera donné à chaque maire, qui devra le présenter à son conseil municipal pour délibération, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R. AVINENS

Le secrétaire de séance,
P-Y VADOT

